



MAÎTRE ET MAÎTRESSE DE MAISON (MM)

Le métier

Responsable d'un lieu de résidence en accueil court, moyen ou long terme, il (elle) veille à la qualité du séjour au travers d'une intendance, d'une animation et de résolution de problèmes du quotidien des personnes accueillies. Ces personnes sont en grande exclusion sociale, patients, résidents d'établissements spécialisés. Il (elle) participe à la résolution de problèmes du quotidien des personnes accueillies dans des établissements du secteur social : foyers, maisons-relais, maisons d'enfants à caractère social et médico-social comme instituts thérapeutique, éducatif et pédagogique. Il (elle) est en mesure d'animer et de gérer un espace dédié à des activités techniques. Il (elle) assure l'hygiène et la sécurité des locaux, garantit la qualité et l'adaptation du cadre de vie au projet d'établissement, assure les conditions matérielles de l'accueil et de la sortie des usagers.

Durée de la formation

10 mois, d'octobre à juin.

Formation théorique

203 heures réparties en un regroupement de 2 jours, d'un regroupement de 3 jours, de 7 regroupements de 4 jours et d'une demi-journée pour l'examen final.

Formation organisée en 3 modules.

Chaque module permet d'acquérir une compétence opérationnelle.

A/ Module théorique

- Situer sa fonction dans un cadre institutionnel
- Travailler en équipe pluridisciplinaire
- Appréhender les problématiques des publics et des personnes

B/ Module opérationnel

- Communiquer avec / Informer sur
- Gérer les conflits
- Appliquer les procédures et normes en usage pour la sécurité des personnes
- Gérer les situations d'urgences et de crise à caractère comportemental

C/ Module spécifique

- Assurer l'accueil des usagers
- Aménager l'espace
- Animer une activité
- Gérer les stocks
- Se former aux premiers secours

Public

- Personnes en situation d'emploi, exerçant ou appelées à exercer tout ou partie de l'activité de maîtresse de maison à l'issue de la formation.
- Personnes inscrites au Pôle Emploi répondant obligatoirement au moins à un des deux prérequis suivants :
 - Evaluation en milieu de travail
 - Expérience professionnelle de 2 semaines minimum correspondant à l'emploi visé
- Personnes désirant obtenir la qualification professionnelle "maîtresse de maison"